

Retours de France Nature Environnement

Après les plans Ecophyto en 2008, Ecophyto 2 puis Ecophyto 2+ en 2018 pour intégrer le plan de sortie du glyphosate et le cadre d'action européen de la "directive SUD", ce plan Ecophyto 2030 est proposé par l'Etat, avec peu de temps pour la concertation avec certaines parties prenantes. Où est passé le temps où le plan s'appuyait sur une concertation large ? FNE était alors présente dans tous les groupes de travail, allant jusqu'à participer à plus de 50 réunions dans une année, avec une réelle impression de construire. De nombreux travaux ont été menés¹, des projets financés, des études réalisées². Pourtant, l'usage des pesticides a augmenté ces quinze dernières années³. Ces données empiriques produites, cette expérience acquise, cet argent investi et ces volontés déployées n'auraient-elles pas été utiles ? Pourquoi le palier de la massification, prévu par le déploiement des groupes 30 000, n'a-t-il pas été franchi ? A quoi bon un quatrième plan Ecophyto qui ne tire pas les leçons de ces échecs ?

Des politiques publiques existent pour favoriser la baisse des usages des pesticides⁴, qui passe nécessairement par un changement de modèle agricole, dont le cahier des charges de l'agriculture biologique est l'exemple le plus abouti. D'après l'évaluation des actions financières du programme Ecophyto de 2021 CGEDD/CGAAER/IGF, "la conversion de 25% des exploitations et des surfaces agricoles aujourd'hui conventionnelles, les autres ne changeant pas leurs pratiques, permettrait d'atteindre la moitié de l'objectif d'une réduction moyenne de 50% des PPP". Pour cela, la PAC, la loi EGALIM, la Stratégie nationale biodiversité 2030, la stratégie des aires protégées 2030, l'outil ZSCE pour la qualité de l'eau potable, les captages sensibles de la directive eau potable (dont la définition tarde à être publiée un an après la consultation publique de septembre 2022), le réseau Natura 2000, les ZNT...sont autant de leviers et de boussoles inscrits dans la loi et qui devraient contraindre l'action publique.

La spécialisation régionale, la concentration des moyens de production, la généralisation des intrants de synthèse et la poursuite d'un productivisme ont conduit à de graves déséquilibres des cycles de l'azote, de l'eau et du carbone, à un déclin de la résilience face aux aléas économiques et climatiques et à une perte d'autonomie des fermes, à un effondrement de la biodiversité sur nos territoires et à une perte générale de matière organique des sols. Le concept de souveraineté alimentaire, développé par Via Campesina et porté au débat public à l'occasion du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996, n'est pas la production

¹ GT DEPHY, dispositif ENI, des GT spécifiques (pollinisateurs, séparation conseil/vente...)

² Pestiriv...

³ <https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-de-la-consommation-de-produits-phytosanitaires-en-usage-agricole>

⁴ La Stratégie nationale biodiversité 2030, qui vient d'être publiée, retient comme indicateur clé le NODU avec une cible de -50% d'ici 2030 ; La loi EGALIM "impose" 20% de produits AB dans les 50% de produits durables pour la restauration collective.

d'aliments à tout prix. Il désigne le droit des populations à définir leur propre politique agricole et alimentaire.

Les Françaises et les Français sont particulièrement préoccupés par la problématique des pesticides. L'Etat doit conduire de façon contraignante les actions et obtenir des résultats permettant de répondre à cet enjeu majeur de santé globale, la méfiance de la société civile grandissant à l'égard des décideurs.

On retrouve des intrants de synthèse dans tous les milieux, l'eau, l'air, les sols, et dans tous les territoires, des plaines céréalières du Bassin parisien et de Poitou-Charentes, aux régions d'élevages intensifs et hors-sol de Bretagne, zones maraichères ou légumières du Nord de la France, aux régions viticoles, ainsi que dans les zones de polyculture-élevage bovin laitier intensif de Normandie et du Sud-Ouest... Les effets cumulés et répétés de l'utilisation de ces produits, à l'échelle des bassins versants, impactent durablement les paysages et les territoires.

Pourtant, des systèmes de cultures et d'élevage, exempts de produits de synthèse, rentables, productifs et qui respectent la santé globale et le bien-être animal, existent. Des milliers d'agriculteurs et d'agricultrices le démontrent chaque jour. Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre des moyens à la mesure d'une ambition politique et de santé publique, et de rendre réellement contraignants les outils dont nous disposons, sous peine de sanctions dissuasives.

L'heure n'est plus aux analyses, qui ne permettent pas d'évaluer la totalité des risques pour l'humain et la biodiversité, mais au choix du principe de précaution et au déploiement massif des solutions à construire avec les collectivités et les filières dans un esprit d'évolution profonde des systèmes agricoles et alimentaires.

Les points positifs

Une ambition et des financements maintenus, mais une période de référence choisie arbitrairement qui fausse les résultats obtenus

Le maintien de l'objectif de réduction des usages et des risques de 50% à l'horizon 2030, avec l'indicateur NODU comme outil de suivi, est à saluer, ainsi que le maintien du principe de nécessité d'évolution des systèmes de production. Néanmoins, la période de référence retenue, 2015-2017, présente un NODU nettement plus élevé que la moyenne triennale au départ du plan (2009-2011). La baisse à obtenir en se basant sur la période 2015-2017, dont on ne connaît pas la justification, est moindre par rapport à une baisse qui aurait pris une autre période temporelle pour référence. Et cela change énormément la donne. Si l'on considère l'indicateur de l'Observatoire National de la Biodiversité « Évolution de la consommation de produits phytosanitaires en usage agricole » calculé en septembre 2023, qui se fonde sur l'évolution des ventes entre la période 2009-2011 et la période 2018-2020, on constate une hausse de 14% du NODU. Cela aurait été plus conforme de considérer une plage temporelle large avec pour point de départ le début des mesures du NODU, soit la moyenne triennale 2009-2011, plutôt que de mettre en avant une baisse de 20% de l'utilisation des produits phytosanitaires en 2022 par rapport à la moyenne 2015-2017, qui reflète une facette seulement de la réalité.

Le NODU comme indicateur de référence

Plusieurs fois remis en cause mais jamais égalé, le NODU intègre aujourd'hui les traitements de semences, ce qui est à saluer pour la prise en compte globale des usages des produits phytosanitaires⁵. Le NODU est un indicateur solide qui permet de suivre l'usage dans le temps, et il doit rester la référence pour le suivi des objectifs. Nous alertons fortement les autorités sur l'indicateur HRI1 proposé dans le projet de règlement européen sur l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques (qui vient d'être rejeté). Dans sa version actuelle, cet indicateur se rapproche du QSA en se fondant sur le poids en kilo du produit appliqué. Or les pesticides les moins dangereux sont utilisés potentiellement à plus grande dose. Par ailleurs, avec le HRI1, quand un pesticide passe dans la catégorie « non autorisée », le facteur de risque change de façon rétroactive et fait penser qu'il y a eu diminution de l'utilisation : la quantité de pesticides qui était utilisée avant son interdiction est enlevée de la comptabilité, ce qui fait baisser de façon artificielle l'utilisation des pesticides. Pour ces raisons, le NODU doit être conservé comme indicateur de référence.

⁵ Des travaux ont par ailleurs été menés pendant plusieurs années sur des indicateurs de suivi global ainsi que des indicateurs de risque et d'impacts compartimentés (voir rapports de l'Observatoire des Résidus de Pesticides de l'Anses).

Un soutien massif à l'agriculture biologique pour toutes et tous, qui passe par des consignes politiques claires, une réglementation contraignante et des moyens ciblés

Le soutien à l'agriculture biologique, qui répond à la nécessité de diminuer les usages des produits phytosanitaires, permet également de contribuer à la Stratégie Nationale Biodiversité 2030, au Plan Ambition Bio, à la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat en cours d'élaboration, à la loi EGALIM pour la restauration collective, le PSN de la PAC, la stratégie des aires protégées 2030, la directive cadre sur l'eau et la directive eau potable, les directives Habitats et Faune Flore (réseau Natura 2000). D'ailleurs, l'évaluation des actions financières du programme Ecophyto de 2021 CGEDD/CGAAER/IGF met en avant l'importance d'assumer le déploiement de l'agriculture biologique.

Comme mentionné dans l'introduction, si 25% de la SAU passait du conventionnel à l'AB, près de la moitié de l'objectif de réduction de 50% des PPP serait atteinte, toutes choses étant égales par ailleurs. L'objectif de développement des surfaces en AB de 21% en 2030, en recul dans le temps et par rapport aux engagements précédents, est trop faible, il faudrait à minima reprendre l'objectif de 25% et se donner les moyens pour l'atteindre.

Le budget alloué aux actions de soutien à l'AB doit être ambitieux. L'indemnisation des producteurs en agriculture biologique touchés par des destructions de lots en lien avec des contaminations en provenance de champs voisins est une mesure urgente à mettre en place. Par ailleurs, les aides au maintien à l'agriculture biologique, qui ont été retirées de la programmation PAC actuelle, doivent être ré-intégrées. En effet, les agriculteurs de certaines zones peu dotées en surfaces MAEC prioritaires ou en zones Natura 2000 ne peuvent bénéficier d'aucune aide. L'incitation financière pour les agriculteurs qui mettent en œuvre des pratiques agricoles exemptes de produits phytosanitaires est primordiale, et les aides MAEC doivent pouvoir être cumulables avec les aides à l'agriculture biologique.

Les produits issus de l'agriculture biologique doivent être accessibles sur tous les territoires et pour tous les niveaux de revenus. Penser le développement de l'AB sans pousser la demande serait contre-productif, des mesures sociales et de communication doivent être déployées. Les 20% de produits bio dans la restauration collective doivent aussi permettre d'assurer des débouchés.

Des outils existent, et ils doivent être utilisés. Les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) sont intéressantes car les actions peuvent être rendues contraignantes lorsque l'engagement des agriculteurs locaux ne se fait pas spontanément, malgré des soutiens financiers importants. Prévues dans la loi Grenelle 2 mais pratiquement non utilisées, l'Etat doit s'en saisir face à des situations environnementales locales critiques. Sur la totalité des périmètres de protection de captages, les pesticides de synthèse doivent être prohibés, en cohérence avec la réglementation de protection de la ressource en eau. La définition des aires d'alimentation de captages et l'élaboration des plans d'actions doivent aboutir. Dans la foulée de la signature de l'ordonnance du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, deux décrets et quinze arrêtés devaient être publiés pour achever la transposition de la directive européenne du 16 décembre 2020 dite "directive eau potable" d'ici le 12 janvier 2023. Nous sommes toujours en attente de ces publications pour pouvoir mettre en cohérence les outils ZSCE avec les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Il ne s'agit plus maintenant d'étudier et

d'encourager, comme on le voit indiqué, mais bien d'agir sur les aires d'alimentation de captages, pour des raisons évidentes de santé publique, et les sites naturels remarquables, pour les impacts sur la biodiversité fonctionnelle indispensable. En zones Natura 2000, les documents d'objectifs doivent identifier la problématique des pesticides et proposer des actions ambitieuses avec des impacts mesurés sur les habitats et les espèces. Des objectifs de conversion et de maintien en agriculture biologique doivent être fixés et des moyens pour les atteindre déployés. Néanmoins, ces dispositifs ont des lacunes, parfaitement identifiées, ici dans [l'évaluation de janvier 2021 par l'UMS PATRINAT sur « L'efficacité du réseau Natura 2000 terrestre en France »](#). En effet, l'intensification agricole, la question des intrants ou certaines formes d'artificialisation des sols ne peuvent pas être traités de façon déconnectée du reste du territoire. Agir sur les pressions uniquement en zones Natura 2000 est peu opérant sans une action globale sur tout le territoire (voir cet élément développé plus bas dans les points négatifs).

La stratégie nationale pour les aires protégées 2030 met en avant le besoin de s'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte. Ces outils doivent permettre d'atteindre le 0 phytos dans ces zones pour améliorer l'état de conservation de la biodiversité.

La mise en responsabilité des acteurs locaux sans cadre strict ne laisse pas espérer réellement de résultats. Comme cela est recommandé dans l'évaluation des actions financières du programme Ecophyto de 2021 CGEDD/CGAAER/IGF, l'engagement des filières agricoles et des chambres d'agriculture doit être contraignant, et régulièrement évalué par les autorités publiques.

« Agroécologiser » les filières

Mettre en œuvre l'agroécologie nécessite d'associer les acteurs de toutes les filières, jusqu'à la grande distribution et le consommateur. Les agriculteurs ne sont pas les seuls décisionnaires, et ne doivent pas porter à eux seuls la véritable transition agroécologique.

En effet, les productions issues des exploitations agroécologiques sont moins homogènes, et les acteurs de la filière doivent faire évoluer leurs exigences (calibrage, zéro défaut sur les fruits et légumes etc). C'est l'objet de l'axe 2 de la proposition Ecophyto 2030, à laquelle il est indispensable d'adjoindre des actions spécifiques à destination du consommateur, pour le guider vers les productions les plus durables et améliorer ses connaissances sur les différents modes de production, via des campagnes dédiées.

L'affichage environnemental qui sera bientôt déployé de façon volontaire doit être un outil au service de la planification écologique et des transitions agricoles et alimentaires, et répondre aux enjeux de santé publique et de défi écologique. Pour cela, le cadre ACV (que nous contestons par ailleurs) a été enrichi de corrections et d'indicateurs complémentaires. A ce jour, nous ne disposons pas des résultats des tests sur les 550 produits qui nous permettraient de savoir si le score gouvernemental actuel différencie de façon significative, au sein d'une même catégorie d'aliments, les productions les plus vertueuses pour l'environnement global, et corrige le biais de l'ACV qui ramène les impacts au kilo de produit, ce qui avantage de fait les systèmes les plus intensifs. Cet outil doit guider le consommateur vers des produits sains, qui

n'impactent pas l'environnement, ni la santé humaine. Nous serons vigilants pour que les arbitrages qui seront pris dans les prochaines semaines aillent dans cette direction. Les associations de consommateurs et de protection de l'environnement doivent continuer à être impliquées dans les futures étapes de l'affichage environnemental.

Une révision à mi-parcours du PSN qui doit associer largement les parties prenantes dont la société civile

L'action de la stratégie Ecophyto 2030 qui vise à préparer la révision du PSN est très positive. Elle doit associer largement les ONVAR, qui dynamisent nos territoires et mettent en œuvre des pratiques agroécologiques, et la société civile. La plateforme Pour Une Autre PAC (aujourd'hui collectif Nourrir), qui réunit organisations paysannes, de protection de l'environnement et du bien-être animal, de solidarité internationale et citoyen-ne-s – consommateur-ric-e-s, a porté de nombreuses positions, présentées dans [ce document](#). Le rôle de la PAC doit être revu, et intégrer une stratégie explicite de massification des pratiques économes en mobilisant la conditionnalité de la PAC, comme cela est recommandé dans l'évaluation des actions financières du programme Ecophyto de 2021 CGEDD/CGAAER/IGF.

Couvrir les risques pris par les agriculteurs qui changent de système

Le mécanisme de couverture des risques proposé à l'étude dans la stratégie Ecophyto 2030 est très important. En effet, c'est souvent une limite qui est identifiée par les agriculteurs. Ils souhaitent changer de système, mais ont besoin d'un filet de sécurité, car un nouveau système, plus complexe, prend plusieurs années avant d'être opérationnel. En plus d'un accompagnement technique par des pairs au fait de l'agroécologie, ce soutien financier en cas de baisse de résultat économique est un pré-requis essentiel pour massifier la transition. Les paiements du deuxième pilier de la PAC pourraient être étendus à la rémunération des efforts et prises de risque permettant des réductions effectives de pesticides, comme cela est proposé dans l'évaluation des actions financières du programme Ecophyto de 2021 CGEDD/CGAAER/IGF.

Les CEPP mis en application

La relance des CEPP est très positive. Un bilan du dispositif devrait être réalisé pour connaître le niveau d'engagement de la filière, et des pénalités financières dissuasives, dans un délai court et clair d'application, doivent être prévues et appliquées.

Adopter des mesures miroirs et interdire les importations d'aliments produits avec des pesticides interdits en UE et ne plus exporter des pesticides interdits en UE

Il est essentiel d'éviter les distorsions de concurrence avec les productions extra-européennes pour permettre aux exploitants d'améliorer la qualité de leurs produits en conservant de la compétitivité. Des mesures miroir, limitant les importations de produits non

conforme à la réglementation européenne, doivent être appliquées. L'export de pesticides interdits en UE ne doit plus être possible, et ce dans les plus brefs délais.

Indemniser largement les victimes des pesticides

C'est un signal fort que de permettre aux victimes de l'exposition aux produits phytopharmaceutiques d'être indemnisées, à l'instar de la prise en charge des victimes professionnelles. Cela permettra également de réaliser le coût pour la société de l'utilisation des pesticides, et de pousser les actions préventives plutôt que curatives. On pourrait également proposer la mise en place d'un outil d'alerte (plus que de signalement comme l'est Phytosignal, qui par ailleurs est à étendre sur le territoire national) pour informer les riverains en amont d'un traitement, afin que ceux-ci puissent éventuellement limiter leur exposition.

Une implication de l'enseignement agricole

Actualiser et adapter la formation et l'enseignement sont des actions clefs pour faire évoluer les pratiques vers des techniques d'agroécologie. Cela doit être déployé dans les exploitations agricoles des lycées et dans les formations professionnelles. Les données et conclusions issues de la recherche doivent être intégrées à l'enseignement et faire l'objet de communications ciblées auprès des agriculteurs.

Le renforcement du pilotage interministériel

Une coordination interministérielle était l'une des recommandations de l'évaluation des actions financières du programme Ecophyto de 2021 CGEDD/CGAAER/IGF. En intégrant la DGSSE à la gouvernance du plan, les sujets santé pourraient être considérés par les autres ministères, et donc mieux traités dans les recherches et actions.

Les points négatifs

Territorialiser la diminution d'usages des pesticides

La stratégie proposée insiste sur la nécessité d'agir dans un premier temps surtout sur des territoires sensibles que ce soit pour la qualité de l'eau (AAC) ou la biodiversité (Natura 2000). On sait que les pesticides diffusent largement dans tous les milieux, que les impacts sanitaires et environnementaux sont généralisés, il faut donc absolument viser la diminution globale d'usage par tous les agriculteurs sur tous les territoires.

Entériner la séparation de la vente et du conseil

FNE a toujours combattu la séparation « conseil stratégique » et « conseil spécifique ». Pour conseiller correctement avec un accompagnement vers la réduction d'usage, il faut avoir une vision globale de l'exploitation et suivre cette exploitation au fil de l'année dans ses problématiques. Il ne s'agit pas de faire un exercice intellectuel une fois toutes les x années et de faire comme d'habitude le reste du temps. La profession agricole et toutes les structures qui tirent un revenu de la vente des pesticides n'ont jamais voulu de cette séparation, elles l'ont empêché sur le terrain. Par exemple la majorité des coopératives agricoles ont choisi la voie de la commercialisation de phytos plutôt que le conseil stratégique. La validation de la demande des distributeurs est un vrai recul par rapport aux engagements prévus. Comme cela est recommandé dans l'évaluation des actions financières du programme Ecophyto de 2021 CGEDD/CGAAER/IGF, la formation des conseillers agricoles qui délivrent le conseil stratégique doit être réformée.

Les actions de recherche doivent porter sur la mutation des systèmes agricoles

Il est toujours intéressant de mieux connaître les risques et les impacts des pesticides. Ces sujets sont très complexes à étudier. Il ne faut cependant pas perdre de vue que si on peut améliorer l'évaluation des risques pour une molécule, éventuellement un produit particulier, on ne sait toujours pas du tout évaluer les risques pour des expositions multiples et répétées ce qui est le cas permanent pour l'Homme et l'ensemble des écosystèmes. Quant aux impacts, des études ont déjà prouvé largement les impacts santé humaine et biodiversité. C'est sur cette base immuable que nous demandons toujours la diminution d'usage global, et c'est pourquoi la grande majorité des recherches doit porter sur une évolution en profondeur des systèmes agricoles dans un objectif de réduction forte et à terme de suppression de l'usage des pesticides et des fertilisants de synthèse, aux fins de prendre soin des sols et de la biodiversité qu'ils renferment (cf les deux ESCO INRAE de 2022 sur pesticides et biodiversité).

Les recherches sur l'efficacité des EPI doivent être logiquement à la charge exclusive des metteurs sur le marché, et un EPI efficace par rapport au produit proposé (puisqu'il a bien été démontré qu'il n'existe pas d'EPI universel) devrait faire partie des éléments nécessaires à l'obtention d'une AMM.

Les failles de l'évaluation des risques et d'autorisation de mise sur le marché doivent être reconnues

Aujourd'hui, l'immense majorité des substances sont inconnues ou insuffisamment connues du fait d'un manque de données. Il est urgent de renforcer l'obligation de fournir les données nécessaires à l'action réglementaire, sous peine de réelles sanctions. Le principe de précaution doit primer sur les intérêts privés. De plus, tous les éléments composant un produit doivent être analysés, y compris les co-formulants et les impuretés. La substance active est souvent une partie minoritaire du produit, le reste du pesticide pouvant être composé d'arsenic, de plomb, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques... Pourtant, le règlement européen prévoit que la toxicité de l'ensemble du produit doit être analysée. A la place, une modélisation théorique de la toxicité des éléments pris séparément est réalisée. Ce n'est pas acceptable, les risques des formulations entières doivent être testées à court et long terme.

La société civile doit être impliquée dans la gouvernance

L'implication de la société civile n'apparaît pratiquement pas. Il est prévu de travailler avec les acteurs agricoles, les filières, les chercheurs, les instituts techniques... mais pas la société civile (les APNE et les consommateurs sont cités une seule fois dans ce texte et dans le cadre régional). Le premier plan contenait des instances de concertation multipartites qui permettaient entre autres de faire le point sur l'évolution des actions menées et à mener (Comité Ecophyto Experts) avec tous les acteurs impliqués. Il s'agissait de faire évoluer le plan en cohérence et douceur sans remettre en question le fonctionnement global et déstabiliser les acteurs.

Les ONVAR doivent être impliquées au même titre que les chambres d'agriculture

L'innovation, la diffusion des solutions, l'élaboration des outils d'accompagnement, le travail de reconception des systèmes, la capitalisation des savoir-faire paysans doivent impliquer fortement les ONVAR, qui déploient déjà des solutions de diverses natures. Il faut leur donner les moyens d'action nécessaires, ce sont des acteurs clefs de terrain qui peuvent faire la différence.

Le travail en priorité sur les difficultés liées au retrait de molécules par l'UE ne doit pas reléguer au second plan la reconception des systèmes

C'est clairement le sujet principal afin avant tout de ne pas laisser les agriculteurs dans les fameuses « impasses techniques ». Dans cet objectif, la solution la plus efficace, simple en application, avec le moindre impact économique, sera retenue. Le risque est de rester sur des moyens de substitution en traitement ou de s'appuyer sur l'utilisation de nouvelles variétés (NTG par exemple). Il est probable que le changement de système de production ne sera que la dernière solution envisagée car nécessitant une vision globale des productions,

voire l'abandon de certaines productions. Or c'est bien le changement de système, incluant la préservation de la biodiversité fonctionnelle, qui permettra de sortir des impasses techniques, comme le montrent de nombreuses études.

Le réseau DEPHY est à peine cité, avec une menace sur sa pérennité

Alors même qu'il constitue l'outil principal d'acquisition de références et de diffusion des pratiques limitant l'usage des pesticides, et qu'il a prouvé que les fermes impliquées réduisaient l'usage des pesticides alors que la consommation nationale augmentait, le réseau DEPHY semble avoir été oublié de la proposition Ecophyto 2030. Son importance avait été bien perçue lors de la révision de 2014, puisque le nombre de fermes était passé à 3 000 avec l'idée des réseaux 30 000 pour élargir la diffusion. Une révision des exigences de fonctionnement a été faite très sérieusement il y a peu de temps avec un retour à environ 2 000 fermes. Les données et conclusions produites doivent être diffusées via des canaux généraux consultés par tous les agriculteurs. Le réseau DEPHY est l'outil principal du plan Ecophyto, il doit être absolument maintenu et soutenu.

Attention au techno-solutionnisme

Les outils du numérique et les agroéquipements doivent être déployés avec parcimonie. Coûteux financièrement et en ressources, ils doivent faire leurs preuves, quant à leur réelle contribution à la mutation du système (et pas simplement son évolution à la marge). En effet ces outils, déployés massivement au détriment de la reconception des systèmes, ne permettraient pas d'atteindre l'objectif de -50% de l'usage des pesticides.

Les nouvelles techniques génomiques (NTG) ne doivent pas pouvoir être déployées. La Commission européenne entend libéraliser leur usage sous prétexte que, « grâce à la mise au point de végétaux résistants aux parasites, les végétaux NTG pourraient faire partie des outils contribuant à l'objectif de réduction de l'utilisation et des risques liés aux pesticides » (proposition de règlement de la Commission européenne, 5 juillet 2023). La Commission reprend ainsi les promesses des industriels en biotechnologies reposant sur des hypothèses jamais étayées. En réalité, ces NTG élaborent, de manière très documentée, de nouveaux OGM qui poseront davantage de problèmes qu'ils n'en résoudront, en particulier s'agissant de l'usage des pesticides. En effet, l'expérience de la culture d'OGM au cours de ces trente dernières années, a abouti, pour ce qui est des variétés tolérantes aux herbicides, à une baisse, puis une hausse de l'usage des pesticides, en raison de phénomènes incontrôlés de résistances. Les NTG ne permettront pas de juguler ces phénomènes. De plus, à l'avenir, un usage à large échelle des nouveaux OGM issus des NTG contribuerait à restreindre le nombre de variétés utilisées, comme cela a été le cas avec les OGM issus de la transgénèse. Cela altérera la biodiversité (par contamination) et concurrencera les solutions agroécologiques qui misent sur la diversité et l'adaptabilité des semences en vue de favoriser une diminution de l'utilisation de phytosanitaires. Enfin, les expérimentations en cours sur les végétaux issus des NTG sont décevantes. Les altérations inattendues et incontrôlées du génome suscitées par ces techniques précises mais très intrusives (effets non intentionnels, résidus d'ADN

étrangers...) conduit à des résultats ambivalents. Ainsi, exemple parmi d'autres, une étude sur le blé hexaploïde montre que la manipulation génétique visant à diminuer sa sensibilité à l'oïdium a également provoqué des anomalies de croissance ou encore une sensibilité à d'autres maladies fongiques.

Accompagner sur le terrain les collectivités

Le site Ecophyto-pro est très intéressant, mais il ne peut pas remplacer la présence d'animateurs de terrain, pour échanger avec les collectivités en difficulté et trouver des solutions acceptées par les maires et les habitant-es. Cela demande de la pédagogie, de l'écoute et une formation spécifique de ces animateurs, avec un budget dédié.